RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

- 4 SEP. 2017

Décision du [ ]

portant désignation des responsables des budgets opérationnels au titre du programme « Développement et transfert en agriculture »

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises,

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 70 et suivants ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Décide :

Article 1er

En application des articles 70 à 72 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables des budgets opérationnels au titre du programme « Développement et transfert en agriculture » sont désignés selon la répartition mentionnée à l'annexe de la présente décision.

Article 2

Est abrogée la décision du 10 juin 2016 portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme « Développement et transfert en agriculture ».

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le - 4 SEP. 2017

La Directrice générale de la performance
économique et environnementale des entreprises

Catherine GESLAIN-LANEELLE

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises,

Annexe

RESPONSABLE DE BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME	NUMERO DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME
Chef du service Gouvernance et Gestion de la PAC	0775-C001